



# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT UN POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DES JEUNES-RIVES ET UNE DEMANDE DE PROLONGATION DE L'UTILISATION DU PARKING

---

(Du 2 septembre 2024)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport vise à vous présenter un point de situation sur le chantier du secteur 1 des Jeunes-Rives et à solliciter une prolongation de l'utilisation du parking en lien avec les délais de réalisation du secteur 2.

## 1. Contexte

Le réaménagement des Jeunes-Rives est l'un des projets phares des autorités communales pour l'avenir de notre ville. Le rapport 20-001 du 16 mars 2020 a posé les bases d'une vision globale pour ce site en proposant la création d'un parc de 70'000 m<sup>2</sup> entre le lac et le centre historique, comprenant une vaste plage urbaine, des établissements publics ouverts toute l'année, une grande place de jeux et des équipements pour les loisirs et les sports, tout en accueillant des événements culturels et autres manifestations.

Afin de permettre une meilleure gestion des différentes phases et d'intégrer des évolutions du contexte, le rapport divisait le projet en deux grandes étapes :



- **Secteur 1 « la liaison à l'eau ».** Les liens sont renforcés, du port de plaisance en passant par la nouvelle place de jeux, le restaurant, les plages urbaines et les pelouses ombragées face au panorama des Alpes jusqu'à la jetée du café-bain et la suite du cheminement.
- **Secteur 2 « la liaison à la vie en ville ».** La culture, les sports et les loisirs s'expriment dans le nouveau parc. Les espaces des manifestations sont renouvelés et équipés. L'espace de stationnement des véhicules privés devient, à terme, un parc verdoyant et public. L'ancien quai assure le lien entre le lac, le parc et la ville.



Figure 1 : Secteur 1 « la liaison à l'eau » et secteur 2 « la liaison à la vie en ville »

Les débats tenus par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel sur le rapport 20-010 en date du 29 juin 2020 ont confirmé que ce projet était très attendu et une forte majorité des intervenant-e-s a souligné la nécessité de la réalisation de l'ensemble du parc. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la politique globale de la Ville et dans la tendance actuelle des baignades dans le lac, visant à valoriser les rives et l'accès à l'eau, qui doit se concrétiser dans plusieurs secteurs, dont notamment les Jeunes-Rives, Monruz et Serrières.

L'avenir du parking a fait l'objet d'un large débat, marqué par la crainte que cette question ne vienne perturber la réalisation du secteur 2. Ce débat a trouvé son épilogue avec l'adoption d'un amendement fixant la fermeture de la zone de stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il a par ailleurs été décidé que cette fermeture du parking devrait faire l'objet de mesures d'accompagnement et de compensation.

Finalement, c'est avec une très large majorité que le législatif a validé les arrêtés permettant la réalisation du secteur 1 du parc des Jeunes-Rives.

Le Conseil communal s'est engagé à présenter au Conseil général un rapport permettant la réalisation du secteur 2 dans la continuité du secteur 1. Le présent rapport s'inscrit dans cette optique, en vous renseignant sur les travaux et les réflexions en cours, tout en vous proposant de prolonger l'ouverture du parking pour une année supplémentaire dans l'attente du début du chantier sur le secteur 2, suite aux retards engendrés notamment par les oppositions dont le traitement a pris plus d'une année et demie. Le rapport sollicitant le crédit pour la réalisation de l'aménagement du secteur 2 vous sera présenté durant la première partie de l'année 2025.

## **2. Point de situation sur le chantier du secteur 1**

### **2.1 De manière générale**

À la suite de l'obtention du crédit, les phases de procédures d'approbation des plans, de finalisation des plans de détails et des appels d'offres ont été lancées en fonction du calendrier prévu pour la réalisation.

La modification du plan d'aménagement adaptant les bases légales pour la réalisation du parc a été sanctionnée en décembre 2020 par le Canton. La demande de sanction préalable de l'ensemble du secteur 1 a ensuite été déposée afin de donner aux citoyennes et citoyens la vision complète du projet lors de la mise à l'enquête publique. Seule la batellerie, située en dehors du secteur des Jeunes-Rives à proprement parler, a fait directement l'objet d'une procédure de sanction définitive.

La procédure de sanction préalable des Jeunes-Rives a débuté en mars 2021 et s'est achevée en décembre 2022. La durée de 21 mois s'explique par le dépôt de 5 oppositions dont certaines ont nécessité des négociations et des conventions avant leur retrait. Deux de ces oppositions émanaient de privés éloignés du parc, deux autres d'une association de sport nautique établie dans les locaux du bâtiment de la place du Douze-Septembre et la dernière de la fondation Helvetia Nostra, engagée pour la défense de l'environnement. Un travail important a été nécessaire afin de permettre le retrait de ces oppositions et d'éviter des procédures juridiques qui auraient fortement différé la réalisation de ce projet tant attendu par la population neuchâteloise.

La durée de traitement des oppositions a néanmoins décalé le calendrier des travaux de plus d'une année et demie. La sanction définitive pour le secteur 1 a finalement été obtenue en septembre 2023.

Comme annoncé, le chantier principal a été stoppé durant la période estivale de mai à fin août 2024 afin de rendre accessibles les zones de baignade et de permettre le bon déroulement des grandes manifestations telles que Festi'neuch, la Fête de la jeunesse ou encore le Festival des sports. Certains travaux ont pu continuer en parallèle lorsqu'ils étaient compatibles avec l'ouverture du secteur au public.

Terminer les travaux nécessaires pour rendre l'espace disponible pendant cette période a constitué un défi important pour les services concernés et les entreprises mandatées, en raison notamment de la montée des eaux en début d'hiver qui a passablement compliqué le chantier. Une attention particulière a été portée à la communication tout au long des travaux. La compréhension des riverain-e-s est à souligner, notamment en lien avec certaines opérations importantes et bruyantes liées à l'aménagement de la plage.

L'été 2024 a permis un premier test de l'adéquation entre les travaux réalisés et les besoins de la population. Force est de constater que les retours sont particulièrement positifs. Le meilleur indicateur est certainement la fréquentation massive des rives nouvellement aménagées, qui semblent d'ores et déjà pleinement adoptées par la population neuchâteloise et les touristes. Cette période a également permis de mettre à l'essai certains aménagements provisoires.



*Photo 1 : Jeunes-Rives pendant l'été 2024.*

L'effet combiné du temps de traitement des oppositions et de cette pause estivale nécessaire conduisent à une adaptation du calendrier de réalisation du secteur 1, avec une finalisation des derniers éléments planifiée à l'été 2026.

Un point de situation plus détaillé par objets et thématiques du secteur 1 vous est présenté dans les chapitres ci-dessous.

## **2.2 La batellerie**

Achevée en octobre 2022, la batellerie est la première construction réalisée du secteur 1. Dans la continuité de l'esplanade Léopold-Robert, son couvert propose des stationnements vélos ainsi qu'un long banc, tout en offrant un magnifique panorama sur le lac et les Alpes

Face au port, la batellerie abrite des cabines à l'usage des propriétaires de bateaux, dont la structure fait écho aux cabanes des pêcheurs du vieux port.

Entièrement en bois des forêts neuchâteloises et munie d'une toiture photovoltaïque, la batellerie marque l'entrée du parc et donne le ton pour les prochaines constructions. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche d'exemplarité du projet concernant le choix des matériaux.





*Photo 2 : Batellerie.*

### **2.3 Démolition de la place du Douze-Septembre et nouvelle place de jeux**

Dès l'obtention de la sanction préalable, la demande de démolition de la place du Douze-Septembre a été déposée afin de terminer cette phase avant le montage de Festi'neuch pour son édition 2023.

La place du Douze-Septembre est désormais utilisée dans le cadre de la phase 1 comme surface d'installation de chantier, en particulier pour le traitement des matériaux excavés.

Cette partie dégagée accueillera une magnifique place de jeux de 1'500 m<sup>2</sup> dans un nouveau cadre végétal et conçue comme une attraction majeure d'intérêt régional pour toutes les familles. Les abords de la place seront équipés de bancs, d'une place de pique-nique avec grills et d'une fontaine à eau. Des arbres offriront des zones ombragées et fraîches.



*Photo 3 : Installation de chantier sur la place du Douze-Septembre*

Cette place de jeux inclusive et sécurisée sera disponible pour le début de la saison estivale 2025. Non loin du restaurant et de l'accès principal du parc, elle proposera un espace original basé sur la fantaisie, dans un environnement de bois rappelant les structures palafittiques et permettant de bouger, creuser, grimper, construire, expérimenter et s'amuser. Des aménagements pour les aînés seront aussi réalisés.

## **2.4 La rive**

Les travaux de la rive ont débuté en octobre 2023 et, hormis l'extrémité est, se sont terminés à mi-mai 2024 afin d'accueillir Festi'neuch. Les aménagements de la rive ont été conçus pour offrir une plage généreuse et facilement accessible tout en protégeant les remblais du site contre les actions érosives des courants lacustres. La plage se termine en gradins menant à cinq criques protégées des courants par des digues/pontons couvertes d'un platelage en bois.

Du côté est, une rampe adaptée à la baignade des personnes à mobilité réduite a été réalisée, permettant aussi la mise à l'eau de planches, de paddles ou autres équipements lacustres. Des structures de type « Pergola », des bancs ainsi que des arbres en bac ont complété ce secteur pour l'été 2024.

La montée des eaux du lac avant Noël 2023 a provoqué un retard dans les travaux et a nécessité d'intervenir partiellement par la rive alors qu'il



était prévu de tout faire par le lac. De plus, les travaux de fonçage des pieux et des palplanches de la rive ont été plus complexes que prévu. Des blocs en béton armé de grandes dimensions ont été découverts à l'intérieur des remblais existants des rives, à des profondeurs très variables. Ces blocs sont des déchets de démolition acheminés lors du remblayage des Jeunes-Rives. La présence de tels obstacles a ralenti et complexifié ces travaux spécifiques.



*Photo 4 : Plage.*

Cette partie du réaménagement revêt une importance toute particulière dans le renforcement du lien et de la proximité entre la ville et le lac, comme notre Conseil entend le favoriser dans plusieurs secteurs stratégiques des rives.

## **2.5 Le restaurant**

Le nouveau restaurant au bord de l'eau fait partie des constructions les plus attendues selon les résultats de la consultation publique réalisée lors de la préparation du rapport 20-001.

Situé au sud de la place de jeux et de la promenade ainsi qu'à proximité du centre-ville, il devrait ouvrir ses portes dans la 2<sup>e</sup> partie de l'année 2025. Le travail des plans d'exécution a permis d'affiner les locaux techniques et les sanitaires tout en préservant les qualités architecturales



présentées en 2020<sup>1</sup>. Sa grande toiture abrite la vaste salle vitrée du restaurant (60 places), la cuisine et le bar de vente à l'emporter. De grands espaces couverts qui s'articulent autour de ces locaux peuvent accueillir une centaine de places en terrasse, à proximité de l'eau et à l'abri de la pluie et du soleil. Sa situation « les pieds dans l'eau », les attentes de la population et le dimensionnement soigneusement étudié contribuent à une perspective positive pour l'attractivité du lieu. Le bâtiment accueillera des WC publics pour les usagers-ères du parc (en plus de celles et ceux du vestiaire) ainsi que des sanitaires et douches destinés aux navigateurs-trices touristes du port de plaisance.

Le choix de l'exploitant du restaurant sera déterminé par le Conseil communal sur la base d'un appel d'offres piloté par le Service de la gérance et du logement.



Figure 2 : Plan du futur restaurant du parc des Jeunes-Rives.

## 2.6 Le chemin principal

Le cheminement principal du parc au bord de la rive est le dernier élément des espaces publics du secteur 1 qui sera réalisé, une fois que les principaux transports de matériaux cesseront sur le site. Par sa largeur de 5 mètres, il est dimensionné pour les grandes affluences. La portion d'enrobé sera de 2 mètres de large et les 3 mètres restants seront réalisés en revêtement perméable. Ce choix ne diminue pas la largeur du

<sup>1</sup> Rapport 20-001 du 16 mars 2020, chapitre 3.1.3, p.36

cheminement tout en permettant de réduire les surfaces sombres accumulant la chaleur en été, d'augmenter les surfaces perméables dans le parc et d'intégrer le cheminement dans le paysage.

## **2.7 Le parc et les arbres**

Le chantier des Jeunes-Rives offre l'opportunité de la mise en place d'un véritable plan de gestion du parc et des arbres. L'ensemble du projet des Jeunes-Rives va notamment permettre d'améliorer les conditions de développement des arbres. En plus des efforts réalisés pour conserver autant que possible les arbres existants en bonne santé, la Ville va largement replanter des arbres afin de compenser non seulement l'effet du projet mais également les abattages réalisés pour installer les pavillons de l'Exposition nationale en 2002.

Dans cette optique, une analyse arbre par arbre a été menée dans la phase de réalisation du secteur 1. Les abattages sur le secteur 1 ont donc strictement été limités aux nécessités du chantier et à l'état phytosanitaire des arbres. Par rapport au permis de construire, 4 arbres supplémentaires ont même été préservés. Le plan de gestion des arbres a d'ailleurs été présenté à la fondation Helvetia Nostra dans le cadre de la sanction préalable du secteur 1.

## **2.8 Le vestiaire**

Le vestiaire sera achevé d'ici fin 2024. Sa forme ronde permet la fermeture de sa cour centrale pour protéger les équipements la nuit et en période hivernale. Toutefois, une partie des WC et les casiers pour les objets de valeur resteront accessibles depuis l'extérieur toute l'année pour les promeneurs-euses et les adeptes de la baignade hivernale. Le bâtiment est équipé de 11 WC, dont 2 pour personnes à mobilité réduite, 3 cabines de vestiaires, 2 douches et des casiers pour les objets de valeur. Il comprend aussi un espace destiné à la location pour une activité de loisir liée au lac.



Photo 5 : Vestiaire en cours de construction.

## 2.9 La plage est

En est de la rive, la plage conservera une large surface verte de repos ombragée par des arbres existants. L'accès au lac se fera par trois larges escaliers couverts de bois et équipés de mains courantes.

Ces structures légères aideront à accompagner plus confortablement les baigneurs-euses jusqu'à l'eau, en conservant les enrochements existants. Cette solution limite à la fois l'impact des travaux et les coûts de réalisation.

Les travaux de pose de la structure, des platelages des escaliers et de la serrurerie sont prévus à l'automne 2024.

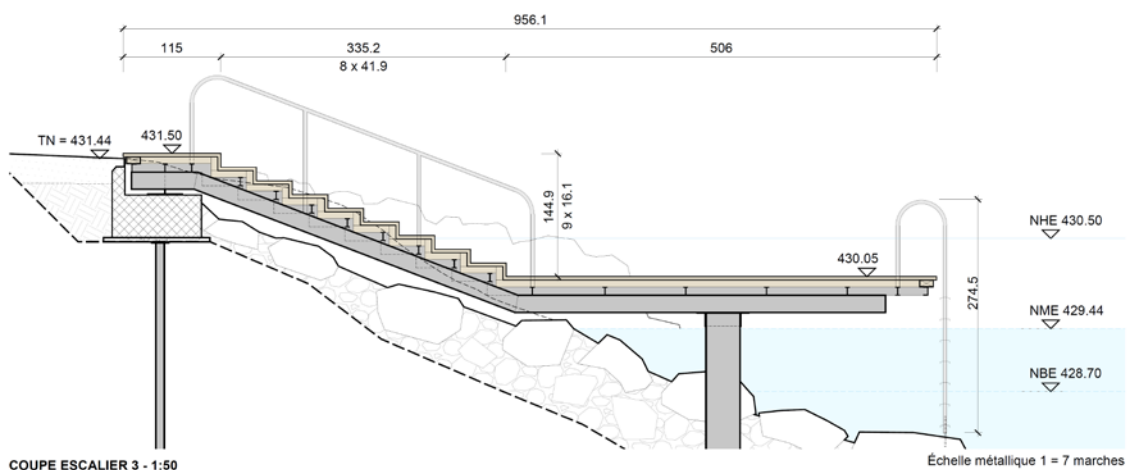


Figure 3 : Accès prévu pour la plage en est



## **2.10 La crique renaturalisée**

Tout à l'est du nouveau parc, se situe une petite crique qui sera agrandie et revitalisée. Pour rendre possible l'installation d'une flore et d'une faune spécifiques des rives de lac, cette crique sera protégée des courants lacustres par une digue faisant l'articulation avec la plage.

Les travaux d'excavation de la crique sont prévus d'octobre 2024 à début 2025.

## **2.11 Le café-bain**

Le café-bain tout à l'est du parc des Jeunes-Rives constituera un lieu de rencontre et d'échange. La présence du sauna complété d'un café à vocation de mixité sociale offre une nouvelle dimension au site, particulièrement l'hiver et à l'entre saisons. Il sera tenu par Caritas Neuchâtel et permettra ainsi de développer également un programme d'intégration professionnelle. La présence du sauna rappelle l'activité historique intense des bains publics de notre ville, dont le seul témoin est aujourd'hui le bâtiment du Bain des Dames.

L'architecture du café-bain se veut un hommage à la vie lacustre et aux sites palafittiques. Cette nouvelle construction aura par ailleurs un effet de protection sur la crique revitalisée.

Ces travaux se feront dans l'enchaînement des travaux de la crique et se dérouleront en 2025 et 2026.

## **2.12 État financier du secteur 1**

Les projections financières actuelles confirment que le crédit principal de 14,756 millions de francs voté par le Conseil général concernant la réalisation des aménagements du secteur 1 des Jeunes-Rives devrait être respecté.

Une incertitude demeure quant aux coûts des travaux de la crique en lien avec les matériaux qui seront rencontrés lors de la pose des pieux. En effet, ceux-ci seront nettement plus profonds que ceux des pontons et de la plage.

Concernant le crédit spécifique de 1,617 millions de francs pour l'évacuation et le traitement des terres polluées, il est en état difficile d'assurer qu'il sera respecté. Cela dépendra de la qualité et des quantités de terres qui seront évacuées de la crique.

Le détail financier sera affiné et présenté dans le rapport pour la demande de crédit de la deuxième étape.

Le restaurant et le café-bain sont inscrits au patrimoine financier et n'ont dès lors pas fait l'objet d'un crédit voté par le Conseil général. Les travaux de ces deux objets ont débuté au 1er septembre 2024. Les adjudications en cours respectent les crédits validés par le Conseil communal.

### **3. Report de la fermeture du parking**

Comme déjà mentionné, le Conseil communal s'est engagé et est tenu de solliciter de la part du Conseil général un crédit de réalisation pour le secteur 2 de l'aménagement des Jeunes-Rives.

Ce rapport était initialement planifié à la fin de la précédente législature, ceci afin de pouvoir poursuivre le chantier sur le secteur en début d'année 2025. Dans cette optique, la date de fermeture du parking des Jeunes-Rives fixée par l'amendement aurait coïncidé avec le début du chantier.

Toutefois, la demande de crédit pour le secteur 2 a dû être différée pour différentes raisons :

- La phase de mise à l'enquête publique du secteur 1 a connu un retard de plus d'une année et demie liée au traitement des oppositions tel que mentionné en introduction du présent rapport. Les travaux concernant le parc ont commencé en 2023. La planification de l'entier du projet a donc été repoussée. Il était en particulier essentiel de pouvoir bénéficier d'une planification consolidée des travaux de la phase 1 avant de débiter les travaux sur le secteur 2, ceci pour éviter des conflits d'usage en cas de travaux simultanés sur les deux secteurs, en particulier pendant l'été et durant Festi'neuch. La planification actuelle montre qu'une intervention sur le secteur 2 pourrait être envisagée à fin 2025, sous réserve des différentes procédures (permis de construire et appel d'offres pour les travaux).
- Conformément à l'amendement voté par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel dans le cadre du rapport 20-001, des mesures de compensation et d'accompagnement liées à la suppression du parking doivent être incluses dans le rapport sur le secteur 2. A ce sujet, nous relevons que, depuis juin 2020, le contexte a fortement évolué. Tout d'abord, les démarches entreprises concernant des synergies avec le parking de la Maladière sont à reprendre suite au changement de propriétaire durant le premier semestre 2024. Le

Canton est également associé dans ces discussions en lien avec le projet Univers. Les contours plus précis de ce projet sont connus depuis 2023, avec la suppression de 200 places de parc aux abords du campus universitaire. Ces différents éléments sont évidemment intégrés au processus de révision du PAL notamment, avec des analyses des flux de mobilité et des possibilités de stationnement.

- Le contexte climatique et environnemental dans lequel s'inscrit notre ville a évolué, comme le législatif en a pris acte dans le cadre du rapport 23-023 concernant la stratégie relative à l'espace environnemental. Notre Conseil et les services communaux examinent actuellement des options qui permettraient de conserver une plus grande partie du patrimoine arboré, de tenir compte des modifications de l'usage du site tant par les visiteuses et visiteurs que lors des manifestations, ainsi qu'accessoirement de limiter certains coûts.

Des réponses à ces différentes évolutions du contexte du projet seront présentées dans le rapport concernant la demande de crédit pour le secteur 2, qui sera soumis à votre Autorité dans la 1<sup>ère</sup> partie de l'année 2025.

Dans l'attente du traitement de ce rapport, il est proposé de prolonger l'utilisation du parking des Jeunes-Rives du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il paraîtrait inapproprié de fermer le parking tant que le crédit pour le secteur 2 n'a pas été accepté par votre Autorité et que des travaux ne sont pas amorcés. Ce report correspond au retard pris dans la réalisation de la phase 1, notamment pour le traitement des oppositions.

Dès lors, le présent rapport est accompagné d'un projet d'arrêté dont l'adoption permettra le report de la date de fermeture du parking au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **4. Consultations**

Le présent rapport sera préavisé par la commission du DTIB le 10 septembre 2024. La commission du DDMS sera informée à la même date.

Les consultations menées concernant le secteur 2 seront quant à elles présentées dans le cadre du rapport à venir.



## **5. Impacts du rapport**

### **5.1 Impact sur l'environnement**

La charge de trafic en lien avec le maintien du parking pendant une année aura un impact identique qu'à l'heure actuelle sur les nuisances sonores et la qualité de l'air dans le quartier.

### **5.2 Impact sur les finances**

Le maintien des 300 places de parc des Jeunes-Rives induira des recettes annuelles de stationnement à hauteur de CHF 500'000 francs pour l'année 2025. En cas de fermeture du parc au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ces recettes seront perdues.

### **5.3 Impact sur le personnel communal**

Le projet d'arrêté en lien avec le présent rapport n'entraîne pas d'incidence sur le personnel communal.

## **6. Conclusion**

L'accueil très positif réservé à l'été 2024 par la population neuchâteloise à la première portion des rives réaménagées est réjouissant. La réalisation du secteur 1 du projet va suivre son cours, avec le même soin et la même exigence de qualité.

Comme validé par le Conseil général, la réalisation du secteur 2 est indissociable du secteur 1. Notre Conseil et de nombreux services de l'administration s'engagent ainsi au quotidien pour que la demande de crédit qui vous sera présentée et le projet lié soient exemplaires en matière de politique environnementale et réponde aux usages des différent-e-s utilisateurs-trices du site.

En raison du retard de plus d'une année et demie pris suite aux oppositions pour le permis de construire du secteur 1 ainsi que les différents facteurs décrits au chapitre 3, ce rapport concernant le secteur 2 vous sera soumis durant la première partie de l'année 2025.

C'est pourquoi notre Conseil vous propose de prolonger l'utilisation du parking des Jeunes-Rives jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Nous sommes convaincus qu'une décision du Conseil général en ce sens permettra de renforcer le projet pour l'aménagement du secteur 2.

Dès lors, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté qui y est lié.

Neuchâtel, le 2 septembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Point de situation sur le chantier du secteur 1</b> .....	<b>3</b>
2.1	De manière générale.....	3
2.2	La batellerie .....	5
2.3	Démolition de la place du Douze-Septembre et nouvelle place de jeux	6
2.4	La rive .....	7
2.5	Le restaurant.....	8
2.6	Le chemin principal .....	9
2.7	Le parc et les arbres.....	10
2.8	Le vestiaire.....	10
2.9	La plage est .....	11
2.10	La crique renaturalisée.....	12
2.11	Le café-bain .....	12
2.12	État financier du secteur 1.....	12
<b>3.</b>	<b>Report de la fermeture du parking</b> .....	<b>13</b>
<b>4.</b>	<b>Consultations</b> .....	<b>14</b>
<b>5.</b>	<b>Impacts du rapport</b> .....	<b>15</b>
5.1	Impact sur l'environnement .....	15
5.2	Impact sur les finances.....	15
5.3	Impact sur le personnel communal.....	15
<b>6.</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>15</b>



## **PROJET**

### **ARRÊTÉ**

#### **CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 204 DU RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNE DE NEUCHÂTEL**

---

(Du XX XXX 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le Règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel, du 2 février 1998,

Vu le préavis favorable du Département du développement territorial et de l'environnement,

Sur la proposition du Conseil communal

arrête:

#### **Article premier**

L'article 204 du règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel est modifié comme suit :

« En dérogation à l'art. 95 al.5, le Conseil communal peut maintenir une zone dévolue à du stationnement de véhicules dans la zone d'utilité publique de délasserment du secteur des Jeunes-Rives jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier **2026** ».

#### **Art. 2 – Entrée en vigueur et exécution**

<sup>1</sup> Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, en date du 20 septembre 2024, est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Après sa mise à l'enquête publique, il entre en vigueur dès la publication de la sanction du Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

<sup>3</sup> Le Conseil communal est chargé de son exécution.